



Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire

Service de l'instruction  
publique et de l'action  
pédagogique

Sous-direction du socle  
commun,  
de la personnalisation des  
parcours scolaires et de  
l'orientation

Bureau des écoles  
DGESCO A1-1  
n° 2013-0039

Affaire suivie par  
Marie-Claire Mzali-Duprat  
Téléphone  
01 55 55 36 86  
Télécopie  
01 55 55 38 92  
Courriel  
[marie-claire.mzali-  
duprat@education.  
gouv.fr](mailto:marie-claire.mzali-duprat@education.gouv.fr)

Bureau des collèges  
DGESCO A1-2  
n° 2013-

Affaire suivie par  
Nicolas Feld  
Téléphone  
01 55 55 13 86  
Télécopie  
01 55 55 38 92  
Courriel  
[nicolas.feld@education.  
gouv.fr](mailto:nicolas.feld@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris le

Le Ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les directeurs  
académiques des services de l'éducation  
nationale

s/c mesdames et messieurs les recteurs  
d'académie

### Objet : évaluation des acquis des élèves en 2013 - des outils pédagogiques à la disposition des enseignants

Comme l'a annoncé le ministre, la présente année scolaire est une année de transition dans l'attente de la réorganisation des cycles d'enseignement et de la mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluations nationales à partir de 2014.

#### I - Déroulement en école élémentaire

Pour cette année 2013, le ministère adressera aux écoles, à partir de la mi-avril,, des documents permettant de procéder à l'évaluation des élèves en fin de CE1 et en fin de CM2.

Ces évaluations sont des outils pédagogiques qui seront utilisés librement par les maîtres et qui aideront les écoles dans leurs choix pédagogiques pour mieux faire réussir les élèves.

Les évaluations seront utilisées uniquement dans les écoles. En conséquence, il n'y aura aucune remontée des résultats.

La transmission de ces résultats au collège peut être réalisée pour ceux qui le souhaitent.

Une application locale (de type tableur) pour l'analyse des résultats des élèves et un guide d'utilisation seront mis à disposition des enseignants.

#### Matériel de passation

Comme l'an dernier, l'impression et la livraison des « cahiers élève » et des « livrets enseignant », pour le CM2 et le CE1, sont réalisées par la société Berger Levrault, titulaire du marché public national (France métropolitaine, Corse, Guyane, Mayotte).



2 / 2

### CM 2

1 cahier élève au format A4 de 24 pages recto-verso couverture non comprise (un cahier par élève de CM2).

1 livret enseignant au format A4 de 40 pages recto-verso couverture non comprise (un cahier par classe de CM2).

### CE 1

1 cahier élève au format A4 de 24 pages recto-verso couverture non comprise (un cahier par élève de CE1).

1 livret enseignant au format A4 avec un maximum de 40 pages recto-verso couverture non comprise (un cahier par classe de CE1).

**Il convient de mettre à disposition de chaque école le nombre de cahiers élève et de livrets enseignant correspondant à tous les élèves de CE1 et de CM2.**

### Calendrier prévisionnel

- Il est souhaitable que les deux épreuves de la campagne 2013 se déroulent simultanément en fin d'année scolaire.
- Les cahiers élève et livrets enseignant seront livrés dans les départements selon les mêmes modalités que celles de la campagne 2012 et en tenant compte des dates de congés scolaires, entre le 15 avril et le 14 mai 2013.
- Transmission des maquettes aux académies ne relevant pas du marché national sur site sécurisé : début avril.

### II - Déroulement en collège

La passation de l'évaluation se déroulera dans des collèges publics et privés volontaires. Je vous remercie de communiquer, au bureau des collèges, la liste des établissements volontaires de votre académie et le nom du correspondant que vous aurez nommé **avant le lundi 25 mars 2013** en utilisant l'adresse électronique suivante :

[dgescoa1-2@education.gouv.fr](mailto:dgescoa1-2@education.gouv.fr)

L'évaluation consiste en six séquences d'exercices écrits de 45 minutes (trois en mathématiques et trois portant sur la maîtrise de la langue). Ces séquences sont consignées dans des cahiers imprimés en académie, après envoi par la DGESCO d'un fichier le vendredi 29 mars 2013 aux correspondants académiques.

Le chef d'établissement propose au conseil pédagogique un calendrier de passation des épreuves entre le **mardi 21 mai et le vendredi 28 juin 2013**, ainsi que les modalités de correction des cahiers et de saisie des codes. Un protocole de passation et de remontée des résultats via l'application dédiée SÉREVA, rédigé par la DGESCO, sera adressé aux principaux par votre intermédiaire en mars prochain.

Je vous remercie de votre collaboration.